



06 DEC. 2016

N° 2573 / ISL'

DÉLIBÉRATION n° 128/2016 du 30 novembre 2016
(Valant Décision Modificative n° 1 du Budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2016)
Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2016

En sa séance du 30 novembre 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2016 du 23 novembre 2016, sous sa présidence, avec Madame Nicole ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2016 de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 19/2016 du 26 février 2016, adoptant le Budget annexe du Service Hydraulique de l'exercice 2016 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2016, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE Art.	Libellé	Dépenses		Recettes	
		en -	en +	en -	en +
011	Charges à caractère général		1 130 000		
606 22	Carburants		800 000		
606 312	Fournitures d'entretiens / bâtiments		330 000		
70	Produits des services du domaine et ventes diverses				800 000
704	Travaux				800 000
77	Produits exceptionnels				330 000
771 4	Recouvrement des créances non valeurs				170 000
771 8	Autres produits exceptionnels de gestion courante				160 000
TOTAL			1 130 000		1 130 000
- ou +			1 130 000		1 130 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Libellé	Dépenses		Recettes	
			en -	en +	en -	en +
999		Opérations non-individualisées	600 000	600 000		
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		600 000		
	2158	Autres	600 000			
TOTAL			600 000	600 000		
			- ou +			

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTA Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno *a donné pouvoir à*
LEFORT Bernard
MOU SIN Gaéton
VAIHO épouse HEITAA Dorita
TEMAURI Jean-Marie

Grégoire TUMARAE
Claude CHONG
Moeata TAEREA
Tania TEMAIANA épouse TEREMATE
Nicole PAU épouse ROURA

Le Maire,

Marcelin LISAN



Indications sur le résultat du vote :			
Présents :	24		
Votants :	29	dont 05	pouvoirs
Abstentions :	0		
Exprimés :	29		
Votes pour :	29		
Votes contre :	0		

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision
le
et publication ou notification
du

Le Maire,

Marcelin LISAN

